

Guérard, conseiller du Roi, receveur au grenier à sel de Troyes; — de messire François de Noël, écuyer, seigneur de Bûchères; — de nobles hommes Henri Langlois et Nicolas Dufour, marchands, demeurants à Troyes; — de Jean Hé-rault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection.

C. 2297. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1720-1748. — Sentences rendues sur assignations au greffe, par Comparot, président en l'Élection, Laurent, lieutenant, Legras, élu, etc.; à la requête : du procureur du Roi; — de Charles Cordier, chargé de la régie des fermes unies de France; — de Claude Dusart, écuyer, demeurant à Belley; — de dame Françoise Janot, veuve de Pierre Bobart, écuyer, sieur de La Grurie, demeurant à Bercenay-en-Othe; — d'Adrien Delafosse et Pierre Nicolas, fermiers des Aides de l'Élection de Troyes; — de Nicolas Huguier, adjudicataire de la marque des toiles de la ville de Troyes; — de Jean Lesage et Nicolas Joblot, fermiers des Aides et droits joints de la Généralité de Champagne; — de Jean Michelin, adjudicataire des droits sur les cuirs; — de messire René-François, marquis Des Réaulx, demeurant ordinairement en son château de Brantigny; — de Jacques de Forceville, adjudicataire général des fermes unies de France, etc.

C. 2298. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1747. — Tarif indiquant les bases adoptées pour l'assiette de la taille dans l'Élection de Troyes. (Il donne la nomenclature des communautés, et, pour chaque communauté, la distance qui la sépare du chef-lieu de l'Élection, la contenance et les divisions de l'arpent du lieu et de la mesure locale des grains, l'évaluation des différentes natures de biens-fonds, l'indication de la quantité de terre qu'une charrue peut labourer, du nombre des chevaux nécessaires pour tirer cette charrue, l'estimation de ce que peuvent gagner par jour et par an les ouvriers des différents états pratiqués dans la localité, etc.)

C. 2299. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1774. — Tarif indiquant les bases adoptées pour l'assiette de la taille dans les différentes communautés de l'Élection de Troyes. (Il donne pour chaque communauté : l'estimation du revenu total, et l'indication de celui qui est produit par chaque nature de bien; le poids et la valeur de la mesure locale de froment, seigle, orge et avoine; le rapport entre la taille et le revenu; le montant de la taille pendant les huit dernières années; le nom des commissaires de la taille pendant les huit dernières années; celui du seigneur, etc.)

C. 2300. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1710-1718. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par Gille Lajesse, lieutenant en la prévôté de Saint-Mesmin; — par les syndics perpétuels de Villadin, Ramerupt, Sainte-Savine, etc.

C. 2301. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1719-1723. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par le fermier de La Motte, paroisse de Sainte-Savine; — par Edme Thiénet, procureur fiscal en la justice d'Onjon; — par Claude Huot, notaire à Saint-Pouange, etc.

C. 2302. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1723-1729. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par Savinien Guillaume, substitut du procureur fiscal en la justice de Vignets; et par divers laboureurs et manouvriers : ces rapports faits devant les élus Pictory, Labrun, Legras, Paillot-de-Montabert, etc.

C. 2303. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1729-1735. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par Jean Collin, chirurgien, demeurant à Clesles; — du buraliste de Rouilly-les-Sacey; — de Pierre Legnier, procureur fiscal du Pont-Hubert, etc.

JURIDICTION DES TRAITES FORAINES DE TROYES.

C. 2304. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1731-1766. — Mandements du Roi. — Lettres patentes qui prorogent pour trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1731, la perception du droit d'un pour cent sur les marchandises provenant des colonies françaises; — Commission de receveur des traites du bureau de la douane de Troyes pour François Leguerry. — Arrêt du Conseil établissant une marque à l'huile, pour les coupons de toile de Laval, Marigny, etc., blanchis à Troyes, Senlis, Beauvais et Compiègne, qui n'auront pas la marque de fabrique. — Provisions de premier huissier-audiencier aux traites foraines de Troyes. — Édit portant création de 600,000 livres de rentes sur la ferme générale des postes. — Commissions de commis et garde du tabac à Troyes. — Provisions de l'office : d'huissier-sergent

des droits d'entrée et de sortie au bureau de Troyes; — de procureur du Roi au bureau de la douane de Troyes. — Procès-verbal dressé en l'absence de M. Guérard, président, par M. Doué, lieutenant, pour l'installation de Bonaventure Nicolas Sourdat, substitut du procureur du Roi. — Arrêt du Conseil d'État concernant le déballage des marchandises dans les foires, etc.

BUREAU DE LA DOUANE DE TROYES.

C. 2305. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1685-1686. — Enregistrement des toiles et autres ouvrages des tisserands sujets à la visite, à la marque et aux droits de contrôle, cet enregistrement fait par le commis préposé à la recette desdits droits au bureau général de la douane du Roi. (Les tisserands habitent la plupart Troyes et quelques uns les localités suivantes : Jully (Aube), Doulevant (Haute-Marne), Lhuître (Aube), Sommevoire (Haute-Marne), Piney (Aube), Dienville (Aube), Chaource (Aube), Vaupoisson (Aube), Vignets (Aube), Vitteaux (Côte-d'Or), Asniel-le-Duc (Aignay-le-Duc, Côte-d'Or), Mesnil-Lettre (Aube), Saint-Nabord (Aube), Villy-en-Trode (Aube), Saint-Dizier (Haute-Marne), Villemorien (Aube), Grandville (Aube), Arthonnay (Yonne), Tonnerre (Yonne), Ervy (Aube), Pougy (Aube), Poliset (Aube), Bar-sur-Seine (Aube), Eschemine (Aube), Beurey (Aube), Villemaur (Aube), Magnan (Aube), Chauffour (Aube), Meurson (Meursault, Côte-d'Or), Saint-Léger-sous-Margerie (Aube), Vitry (Marne), Villeneuve-la-Guyard (Yonne), Ricey-le-Haut (Aube), Magnicourt (Aube), Guyenville, (Guyonville, Haute-Marne), Joinville (Haute-Marne), Sézanne (Marne), Laines-aux-Bois (Aube), etc.

BUREAU DES MANUFACTURES DE LA VILLE DE TROYES.

C. 2306. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1787-1789. — Enregistrement des toiles présentées au bureau des manufactures pour y être marquées, et état des recettes faites par le préposé à la visite et à la marque, conformément aux lettres patentes du 4^{er} juin 1780 (paraphé par François-Nicolas Sourdat, lieutenant-général de police de la ville, faubourgs et banlieue de Troyes, juge des manufactures). — Le 8 mars 1787, marqué le nombre de pièces qui suit : toile, 96; futaine, 44; basin uni, 39; basin rayé, 48; piqué, 46; toile à fleurs, néant; coutil, néant; brillant, 2; toile de coton de campagne, 60; toile de chanvre et coupons, 46; reçu de 43 fabricants, dont MM. Charles Huot, Lemuet de

Mauroy, M^{re} Patris, 28 livres 46 sous. — Le lendemain : toile, 427; futaine, 47; basin uni, 47; basin rayé, 36; piqué, 42; toile à fleurs, néant; coutil, néant; brillant, 3; toile de coton de campagne, 32; toile de chanvre et coupons, 3; reçu 27 livres 48 sous. — Le 42 mars, reçu : de MM. Duchatel, Gréau, Aviat, de la veuve Hérard, etc., 42 livres 42 sous.

C. 2307. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1789-1791. — Enregistrement des toiles présentées au bureau des manufactures pour y être marquées, et état des recettes faites par le préposé à la visite et à la marque. — Le 4^{er} juillet 1789, marqué le nombre de pièces qui suit : toile, 45; futaine, néant; basin uni, 28; basin rayé, 2; piqué, 2; toile à fleurs, néant; coutil, 2; brillant, 2; toile de coton de campagne, 2; toile de chanvre et coupons, 7; reçu 5 livres 48 sous. — Le 2 juillet 1789, marqué le nombre de pièces que voici : toile, 72; futaine, 7; basin uni, 26; basin rayé, 41; piqué, 7; toile à fleurs, néant; mousselinette et drap de coton, 26; brillant, 3; toile de coton de campagne, 46; toile de chanvre et coupon, 45.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE ET COMMISSION INTERMÉDIAIRE DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE.

C. 2308. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1788-1789. — Impôts de l'Élection de Bar-sur-Aube. Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : la capitation de la noblesse dont les rôles, aux termes d'une décision du contrôleur général, doivent être dressés par les Bureaux intermédiaires; — les remises de taille; — les cadastres ou rôles tarifés des communautés, ces rôles contenant le détail et l'évaluation des biens de chaque contribuable et de chaque exempt; — la comptabilité des deux receveurs particuliers des finances de l'Élection de Bar-sur-Aube : MM. Charton de Fontenay pour les exercices des années impaires, et M. Beugnot pour les années paires. — Ordonnance de la Commission intermédiaire de la province de Champagne, accordant à divers particuliers de l'Élection de Bar-sur-Aube décharge de la contribution représentative de la corvée.

C. 2309. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1788-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Mandats de paiement délivrés par les députés composant la Commission intermédiaire de la province de Champagne, au profit des adjudicataires de l'entretien des